Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_121_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 8 décembre 2025

PRESENTS :
ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE BOUCHER Colette, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à BURLOT David,
- ROYER Thierry donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- GOUEZIN Alain,

SECRETAIRE DE SEANCE : LE GUEN Nadège

Délibération n°2025-121
Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

AMENAGEMENT
AMENAGEMENT DE LA RD 768 (LA DOBERIE)
MODIFICATION DE L'AVANT-PROJET

La Commune de Lamballe-Armor a inscrit à son plan pluriannuel d'investissement (PPI) la requalification des abords de la RD 768 dans la traversée du lieu-dit La Doberie, en accompagnement du programme de reprise de la couche de roulement réalisé par le Département.

Des travaux de remise à niveau des réseaux d'eaux pluviales ont été réalisés en 2021 sur l'ensemble de la voie. Ces travaux ont fait l'objet d'une étude hydraulique complète s'appuyant sur les données et les constatations de terrains complétées d'une inspection des réseaux. Des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable ont également été réalisés par Lamballe Terre & Mer en 2022.

Une délibération avait été prise le 23 mai 2022 pour valider la phase avant-projet des travaux de requalification des accotements et de reprise de la couche de roulement avec le Département pour un montant de :
- 150 000,00 € HT pour les accotements,
- 62 500,00 € HT pour la couche de roulement, en convention de mandat avec le Département.

Ces travaux, initialement inscrit en 2023 au PPI de la commune de Lamballe-Armor, ont été différés à la demande de GrDF pour permettre le passage d'une canalisation de gaz d'un projet de méthanisation sur la commune d'Hénansal.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200084176-20251215-2025_121_DELIB-DE

L'opération de transport de gaz étant terminée, les études d'aménagement ont été reprises par le maître d'œuvre PLCE pour une réalisation des travaux début 2026. Les travaux de requalification des accotements se font sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lamballe-Armor, et sont envisagés de février à avril 2026. La couche de roulement sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage directe du Département des Côtes d'Armor pendant les vacances d'avril 2026.

Les aménagements proposés aux abords de la RD 768 ont les objectifs suivants :

- sécuriser le hameau y compris les éventuelles traversées piétonnes,
- valoriser les accotements en traversée de La Doberie,
- faciliter et réduire les interventions d'entretien courant (voirie et espaces verts),
- proposer des solutions de gestion des eaux pluviales par infiltration dans la mesure du possible,
- proposer un aménagement compatible avec la réfection du tapis d'enrobés envisagée par le Département.

A l'issue des études d'aménagement et de la phase de concertation avec les habitants, un avant-projet modificatif est soumis à l'approbation du Conseil municipal pour un montant estimé à 215 890 € HT.

Par ailleurs, ces travaux se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Département des Côtes d'Armor, seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet modificatif d'aménagement des abords de la RD 768 dans sa traversée du lieu-dit La Doberie,
- FIXE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet à 215 890 € HT (date de valeur novembre 2025),
- RAPPORTE la délibération du Conseil municipal n°2022-046 du 23 mai 2022, relative à l'avant-projet initial,
- APPROUVE l'établissement d'une convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public routier départemental avec le Département des Côtes d'Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor